



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DELEGUE AU BUDGET  
ET A LA REFORME BUDGETAIRE

Paris, le 25 MAR. 2004

N°MMB-04-687

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRETAIRES D'ETAT*

- Objet** : Préparation du *document de présentation des crédits du PLF 2005 selon les principes de la loi organique relative aux lois de finances* (article 66-I de la loi organique relative aux lois de finances).
- P.J.** : un dossier

Le Premier ministre a arrêté le projet de structuration du budget de l'Etat en missions et programmes, conformément aux principes posés par la loi organique relative aux lois de finances. Ce projet est actuellement soumis à l'appréciation des commissions des finances du Parlement.

Je vous remercie pour votre implication et celle de vos services dans cette première étape de mise en œuvre de la loi organique.

La structuration du futur budget étant en voie d'achèvement, il nous appartient désormais de préparer le *document* prévu par l'article 66-I de la loi organique, qui sera joint au projet de loi de finances pour 2005 et présentera à titre indicatif les crédits du budget général selon les principes retenus par la loi organique.

Ce document, qui sera distinct des annexes de la loi de finances, présentera par mission, pour chaque programme :

- un tableau de présentation des crédits selon la future nomenclature et sa correspondance avec la nomenclature actuelle.
- la description de chaque programme ainsi que les objectifs et indicateurs de performance qui pourraient être retenus pour chaque programme.

La préparation de ce document nécessite des réunions de travail spécifiques entre vos services, la mission de modernisation budgétaire de la direction de la réforme budgétaire et les bureaux sectoriels compétents de la direction du budget.

Ces réunions, à tenir d'ici le mois de mai, en fonction du degré d'avancement de vos travaux internes, permettront d'affiner la présentation des crédits selon la nouvelle nomenclature, de définir le texte de présentation des programmes et de retenir des objectifs et des indicateurs de résultat conformes à la méthodologie qui a été énoncée dans le cahier des charges du 18 février 2002, et rappelée dans le « mémento sur les objectifs et indicateurs de performance » de décembre 2003.

Concernant les travaux sur la performance, la priorité porte sur le choix des objectifs et des indicateurs. Les objectifs devront notamment être sélectifs et refléter vos priorités stratégiques, tout en restant concrets et mesurables. L'implication des responsables de programme dans la sélection des objectifs et des indicateurs ainsi que dans la discussion entre nos services devrait garantir la pertinence de ces choix. Les objectifs et indicateurs que l'on présentera dans le *document prévu par l'article 66-I* seront ceux sur lesquels un accord sera intervenu à l'issue de ces réunions. Le dossier annexé précise l'organisation de ces réunions.

Le document résultant de ces travaux devra être impérativement achevé fin juin 2004 avant les arbitrages budgétaires. Il sera complété une fois ces arbitrages rendus avec les chiffres définitifs du PLF 2005. Je vous rappelle qu'aux termes de l'article 66-I de la LOLF, son dépôt est soumis aux mêmes délais constitutionnels que le PLF. Il devra donc être remis au Parlement à l'occasion du débat sur le projet de lois de finances pour 2005, en septembre 2004. Ce document comprenant des éléments qui auront vocation à être utilisés dans les projets annuels de performance annexés au projet de lois de finances pour 2006, je vous rappelle l'exigence de qualité qui s'attache aux travaux que nous avons à mener.

*cordialement*



Alain Lambert

## DOSSIER TECHNIQUE

L'article 66-I de la loi organique dispose que « sera joint au projet de loi de finances pour 2005 un document présentant à titre indicatif les crédits du budget général selon les principes retenus par » la loi organique.

Ce *document* comprendra pour chaque programme :

- un tableau de passage des crédits de la nomenclature actuelle à celle prévue par la loi organique
- la présentation du programme et de ses actions, assortie de la répartition des crédits résultant du tableau de passage
- des objectifs et indicateurs de performance.

Des réunions de travail seront organisées entre nos services durant le premier semestre, afin d'élaborer ce document, sur la base d'un dossier que vous voudrez bien nous transmettre.

Cette circulaire précise les modalités d'élaboration de ce dossier.

### **I – Calendrier et organisation des réunions de travail**

#### **A. Calendrier**

##### **1. Réunions relatives à la description des programmes-actions et objectifs-indicateurs**

Des réunions de travail entre la direction de la réforme budgétaire (mission de modernisation budgétaire), la direction du budget (bureaux sectoriels concernés) et vos services se tiendront entre février et avril, à des dates qui vous seront communiquées prochainement, afin d'analyser vos propositions de description des programmes et des actions, ainsi que d'objectifs et d'indicateurs de performance.

Compte tenu des conclusions de ces premières réunions, des réunions complémentaires pourront être organisées.

Il est essentiel que des représentants des programmes concernés participent à ces réunions.

##### **2. Elaboration des tableaux de présentation des crédits selon la nouvelle nomenclature et des tableaux de correspondance avec la nomenclature actuelle**

A l'occasion des réunions mentionnées ci-dessus, les tableaux de répartition des crédits du PLF 2004 selon la nouvelle nomenclature et la correspondance simplifiée avec la nomenclature actuelle seront fournis. Ils permettront à ce stade de préciser la liste et le périmètre des actions et sous-actions qui seront publiées en septembre.

Postérieurement à cet exercice, en mai, la direction du budget vous fournira un outil de saisie afin de réaliser un tableau de correspondance détaillé entre crédits de la LFI 2004 présentés selon l'ordonnance de 1959 et leur présentation selon la loi organique. A cette fin, une transaction supplémentaire sera introduite dans le système AUBADE afin de vous permettre de répartir vos articles de prévisions à la fois sur les nouvelles imputations par destination et les nouvelles imputations par nature.

La direction du budget vous contactera à ce sujet en temps utile pour vous donner des précisions supplémentaires. Des échanges entre vos services et le bureau sectoriel compétent de la direction du budget permettront de résoudre les questions d'imputation.

Sur cette base, la répartition des crédits de la LFI 2004 pourra être précisée et les dotations du PLF 2005 pourront être réparties en fin de procédure budgétaire.

## **B. Transmission des dossiers**

Le dossier préparé sera transmis une semaine franche avant la réunion en 5 exemplaires :

- à la mission de modernisation budgétaire de la direction de la réforme budgétaire
- au bureau sectoriel compétent de la direction du budget.

La version électronique du dossier de présentation des programmes-actions et objectifs indicateurs et du tableau récapitulatif des objectifs et indicateurs sera parallèlement transmise par voie électronique à la mission de modernisation budgétaire ([brice.launaud@drb.finances.gouv.fr](mailto:brice.launaud@drb.finances.gouv.fr)) et à vos correspondants de la direction du budget.

## **II –Présentation du dossier et précisions méthodologiques**

### **A. Contenu du dossier**

#### **1. Maquette du document prévu par l'article 66 – I de la LOLF, à compléter (annexe 1)**

Le dossier a pour objet de préparer le *document prévu par l'article 66-I de la LOLF*, pour les missions et programmes concernant votre ministère.

Le projet de contribution au *document* vous concernant sera présenté conformément à la maquette fournie en annexe 1.

Les principes de rédaction sont exposés dans la partie B ci-dessous.

#### **1. 2. Eléments complémentaires destinés à éclairer nos discussions (annexes 2 à 4 et tableau de passage simplifié sous format libre)**

Par ailleurs, 4 éléments complémentaires sont destinés à éclairer nos discussions :

- un **tableau récapitulatif des objectifs et des indicateurs**, selon le format joint en annexe 2
- des fiches de **description détaillée des indicateurs**, telle que celle proposée en annexe 3 ; ces fiches préciseront notamment les délais de livraison des indicateurs à construire et des valeurs cibles non encore définies. Ces mêmes fiches pourront également servir à alimenter les travaux du CIAP.
- pour les programmes chefs de file d'un **document de politique transversale**, une fiche présentant selon le format défini en annexe 4 une liste des programmes partenaires, des objectifs concourant à la politique transversale et de leurs indicateurs. Cette fiche « éléments d'un document de politique transversale » sera élaborée en concertation avec les responsables de programmes partenaires. Ces derniers feront figurer parallèlement les objectifs et indicateurs de cette fiche parmi ceux qu'ils présenteront au titre de leur programme.
- un **tableau de correspondance simplifié**, sous format libre, permettant de comprendre, en termes de nomenclature actuelle, le contenu et le périmètre des actions, et le cas échéant des sous actions. Ce document n'a pas vocation à être publié.

Le tableau de correspondance détaillé qui sera publié dans le document prévu par l'article 66-I sera extrait automatiquement de la base de travail partagée qui vous sera fournie en mai.

## **B. Principes de rédaction du document de présentation des crédits du PLF 2005 dont la maquette est jointe en annexe 1**

### **1. Présentation de la mission à laquelle appartient le programme (annexe 1 rubrique « Mission »)**

Cette présentation, selon le format présenté en annexe 1, comprend la liste, les montants et le ministère de rattachement des programmes composant la mission.

### **2. Présentation crédits selon la nomenclature prévue par la LOLF (annexe 1 pages 3 et 4)**

#### **• Formats de présentation**

Les crédits de la LFI 2004 et du PLF 2005 seront présentées sous deux formes :

- deux tableaux de présentation matricielle des crédits selon la future nomenclature, selon le format fourni en annexe 1 page 3 , pour le PLF 2005 et la LFI 2004. Seul le tableau relatif aux crédits de la LFI 2004 sera renseigné dans le dossier que vous transmettez en vue des réunions du premier semestre. Le tableau relatif au PLF 2005 sera renseigné en fin de procédure budgétaire en fonction des données que vous aurez saisies dans la base de travail partagée qui vous sera fournie par la direction du budget en mai. Le cas échéant, les données du tableau LFI 2004 pourront également être précisées en fonction des éléments que vous aurez saisis dans cette base.
- un tableau présentant les crédits par nature, par titre et catégorie (annexe 1 page 4) pour la LFI 2004 et le PLF 2005. Ce tableau sera renseigné, pour la colonne LFI 2004, dans la mesure du possible, dans le dossier transmis en vue des réunions du premier semestre. Il sera précisé ultérieurement sur la base des éléments que vous aurez saisis dans la base de travail partagée. La colonne « PLF 2005 » sera complétée en fonction des données que vous aurez saisies dans cette base, en fin de procédure budgétaire.

Le document définitif publié en annexe du PLF 2005 comprendra également, au delà de ces tableaux, un tableau de correspondance détaillé avec la nomenclature actuelle qui sera extrait automatiquement de la base de travail partagée qui vous sera fournie en mai.

#### **• Précisions méthodologiques**

Les tableaux fournis dans le dossier seront établis sur la base des crédits ouverts en LFI 2004, en DO+CP.

A l'issue des arbitrages de seconde phase, le chiffrage définitif sera effectué sur la base des crédits inscrits au PLF 2005.

La transposition des budgets dans la nouvelle nomenclature budgétaire doit être effectuée selon les deux axes de nomenclature prévus :

- La destination de la dépense : au minimum par programme et actions
- La nature de la dépense : par titres prévus à l'article 5 de la loi organique

S'agissant de la transposition des crédits sur la nouvelle nomenclature par nature, il est conseillé de se reporter au rapport d'étape sur la nomenclature budgétaro-comptable proposé au Comité de pilotage interministériel du 4 juillet 2003 et à son annexe 6 présentant les premiers éléments de transposition.

Cet exercice de transposition pourra, dans la plupart du temps, se faire au niveau du chapitre ou de l'article. Dans certains cas, il pourra être nécessaire d'éclater les dotations des articles.

Quatre points particuliers méritent d'être signalés :

- **Un degré de précision** important devra être apporté au classement de la dépense entre le titre des **dépenses de personnel et les autres titres de dépenses**. Les principes de fongibilité asymétrique prévus dans la LOLF nécessitent que soit correctement défini le périmètre des dépenses qui ont vocation à être intégrées dans ce titre des dépenses de personnel : une attention particulière devra être apportée au recensement des dépenses de personnel inscrites aujourd'hui sur des chapitres de titre III autres que 31 à 33 et sur les autres titres (ex. enseignants privés imputés sur le titre IV).
- A ce stade, les participations aux charges de pensions figurant aux chapitres 32 97 des sections ministérielles seront réparties entre programmes et actions au prorata des effectifs budgétaires affectés à ces programmes ou actions.
- S'agissant des dépenses **autres que celles de personnel**, la liberté de redéploiement interne à un programme en cours de gestion rend plus **indicative la présentation des crédits** et, de fait, l'exercice de transposition.
- Le parti pris d'utiliser une même nomenclature pour les besoins budgétaires et les besoins comptables obligent à identifier désormais les dépenses qui ont vocation à permettre l'acquisition de biens immobilisés et celles qui ont vocation à couvrir des charges. Au sein des chapitres 34-98 (traditionnellement ceux consacrés aux moyens de fonctionnement), certains paragraphes ont vocation à être imputés sur le titre des dépenses d'investissement et non plus sur celui des dépenses de fonctionnement : c'est le cas, par exemple des achats de véhicule. Pour les autres dépenses, la ventilation entre le titre des dépenses de fonctionnement (catégorie : dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel) et le titre des dépenses d'investissement sera effectuée en fonction d'un seuil dont le montant vous sera communiqué prochainement.

### **3. Présentation des programmes et des actions (annexe 1 rubriques « Le programme » et « Les actions »)**

- Une **introduction** permet d'abord de présenter le **programme** afin :
  - d'énoncer les finalités générales du programme financées par les crédits inscrits au programme ;
  - de rappeler pour mémoire l'environnement dans lequel s'inscrit le programme, notamment l'action ou les principaux financements d'autres acteurs publics qui concourent à ces finalités (collectivités territoriales, communautés européennes, organismes sociaux...);
  - le cas échéant, de rappeler les documents de politique transversale auquel participe le programme ou dont son responsable est le chef de file ;
  - de présenter succinctement l'organisation des services centraux et déconcentrés du ministère ainsi que les principaux opérateurs ; le cas échéant, s'ils ont été définis, de présenter les budgets opérationnels de programme : nombre de BOP et périmètres ou territoires couverts ; identification des principales catégories d'unités opérationnelles ;
  - d'indiquer la fonction du responsable de programme ;
  - de présenter la structuration du programme en actions, en expliquant l'articulation entre l'organisation du ministère et les actions du programme ;

- La présentation de chaque **action** permet de présenter les finalités spécifiques de l'action et ses conditions de mise en œuvre.

Des plans types de présentation peuvent être par exemple les suivants :

- pour une action de prestation de service : finalité, usagers, organisation, éléments caractéristiques des activités et des moyens mobilisés
- pour une action de politique d'intervention : finalité, principaux dispositifs d'intervention, publics bénéficiaires et montants clés, organisation, action réglementaire, action fiscale.

Les **finalités** ou les buts des actions décrivent l'intérêt des prestations de services pour les usagers ou les buts sociaux, économiques, éducatifs, culturels, etc. des politiques d'intervention de l'Etat. Les finalités sont donc très générales et stables dans le temps. Les objectifs de performance, qui traduisent les priorités stratégiques ministérielles, peuvent être, pour leur part, révisés au cours du temps. Les objectifs sont décrits par ailleurs.

La présentation des **services rendus ou des interventions gérées** doit expliquer la portée des principaux services rendus et des principales interventions, en mobilisant quelques chiffres clés, de manière à concrétiser l'exposé. Pour les dispositifs d'intervention importants, il sera utile d'indiquer, par exemple, les montants totaux des prestations par dispositifs, les crédits versés par l'Etat, les populations concernées et les montants unitaires (moyens ou médians). En revanche, il convient d'éviter de dresser des statistiques complètes d'activités ou d'emploi des crédits.

La **mise en œuvre des actions** sera présentée sous la forme d'un éclairage sur l'organisation d'ensemble de l'action : exemples choisis parmi les principaux modes d'action, parmi les principaux dispositifs ou procédures utilisées, parmi les principaux types de services et d'opérateurs externes mobilisés, types d'équipements publics ou de guichets utilisés. Il convient d'éviter d'organiser cette présentation sous la forme d'une liste exhaustive de services suivie des compétences de chacun d'entre eux.

Les **politiques réglementaires ou fiscales** sont une part importante de l'action de l'Etat, qui n'est pas reflétée par l'approche budgétaire. La présentation des principaux dispositifs réglementaires ou fiscaux, dans le cadre de la présentation de l'action, permet de corriger ce biais. Le chiffrage des dépenses fiscales fera l'objet d'un exercice spécifique qui sera réalisé ultérieurement.

- Les **sous-actions** pourront également être présentées si cela est nécessaire (programmes ayant des crédits très importants notamment).

#### **4. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance (annexe 1 encarts « objectifs et indicateurs de résultats »)**

- **Principes généraux**

Les principes de choix et de définition des objectifs et des indicateurs de performance sont énoncés dans le cahier des charges du 18 février 2002<sup>1</sup> et rappelés dans le memento sur les objectifs et les indicateurs de performance diffusé par la direction de la réforme budgétaire en décembre 2003<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Circulaire du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 18 février 2002 intitulée « cahier des charges pour l'élaboration des nouveaux contenus des budgets ministériels » ; disponible sur [www.moderfie.minefi.gouv.fr/avancee/index\\_outils.html](http://www.moderfie.minefi.gouv.fr/avancee/index_outils.html)

<sup>2</sup> *Memento : les objectifs et les indicateurs de performance des projets et rapports annuels de performance annexés aux projets de lois de finances*, Direction de la réforme budgétaire, 12/12/2003 ; disponible sur [www.moderfie.minefi.gouv.fr/avancee/index\\_outils.html](http://www.moderfie.minefi.gouv.fr/avancee/index_outils.html)

Afin d'assurer la plus grande efficacité de nos travaux, il importe en particulier de **respecter les points suivants** :

- le nombre d'objectifs et d'indicateurs doit être strictement limité : notre cible est d'atteindre pour le PLF 2006 un nombre maximum de 5 à 10 objectifs par programme et 2 indicateurs en moyenne par objectif. Les objectifs doivent par conséquent refléter les priorités stratégiques du ministère. Ils peuvent donc ne pas couvrir la totalité des activités du programme, dès lors qu'ils concernent les politiques publiques les plus mobilisatrices de crédits ou présentant les enjeux les plus importants.
- les objectifs doivent autant que possible traduire de manière équilibrée les points de vue respectifs du citoyen (objectifs d'efficacité socio-économique), de l'utilisateur (objectifs de qualité de service) et du contribuable (objectifs d'efficacité de la gestion).
- les objectifs doivent être énoncés en des termes concrets, mesurables ; leur énoncé doit traduire la priorité d'une politique publique, et non la finalité de cette politique.
- les objectifs doivent pouvoir être atteints avec les moyens du programme. Le résultat atteint doit pouvoir être imputé, pour l'essentiel, à l'action financée avec les moyens du programme. Ce n'est pas le cas lorsque l'impact est trop éloigné par rapport à l'action financée, notamment lorsqu'il dépend davantage de l'action d'autres acteurs ou de facteurs exogènes.
- les indicateurs doivent être chiffrés et documentés (cf. fiche de description en annexe 4). Lorsque les chiffres des indicateurs ne sont pas encore disponibles, la date de livraison de ces chiffres sera précisée.

- **Plan type des objectifs et indicateurs**

Les objectifs et les indicateurs peuvent être décrits selon deux variantes :

Variante 1 :

Les objectifs et indicateurs sont décrits

- à la suite de la présentation générale du programme, si les objectifs sont communs à plusieurs actions
- et/ou à la suite de la présentation de chaque action, s'ils sont propres à une action

Variante 2

L'ensemble des objectifs et des indicateurs sont présentés globalement, après la description du programme et des actions.

Dans chacun des deux cas précédents, la rubrique de présentation des objectifs et indicateurs comprendra :

- **si nécessaire, une introduction d'ensemble** de la rubrique :

Cette introduction permet de présenter brièvement la réflexion stratégique qui a présidé au choix des objectifs de performance retenus. Cette analyse stratégique prend en compte la finalité de la politique publique concernée, l'environnement dans lequel elle doit être exercée et les ressources disponibles. Elle permet de sérier les priorités de l'action publique et de sélectionner parmi elles les objectifs de performance, ainsi que de présenter les principaux leviers d'action mis en œuvre pour atteindre les objectifs de performance. Dans ce texte peuvent en outre trouver place, dans la mesure où ils éclairent la compréhension des objectifs et où ils ne sont pas redondants avec la présentation des programmes ou des actions :

- l'énoncé d'objectifs généraux, illustrés par des indicateurs d'impact lointain, à la réalisation desquels concourent les objectifs de performance
  - des indicateurs de contexte
- puis pour chaque objectif :
    - **le numéro de l'objectif** (la numérotation étant propre à chaque encart)
    - **la catégorie de l'objectif** : retenir au choix la mention « du point de vue du citoyen » pour les objectifs d'efficacité socio-économique, « du point de vue de l'utilisateur » pour les objectifs de qualité de service, « du point de vue du contribuable » pour les objectifs d'efficacité de la gestion
    - **l'énoncé de l'objectif**,
    - lorsque l'objectif figurera également dans un document de politique transversale, la mention « **objectif concourant à la politique transversale XXX** »
    - **un commentaire de l'objectif**, expliquant et justifiant plus précisément l'objectif, et comportant notamment :
      - la justification du choix des indicateurs
      - le commentaire sur les résultats passés
      - la justification des valeurs cibles.

Chaque objectif est illustré à sa suite par un ou plusieurs indicateurs.

- pour chaque indicateur on trouvera :
  - **l'énoncé de l'indicateur**
  - **un tableau de données** précisant :
    - l'unité de mesure retenue
    - si possible, les résultats mesurés pour 2002
    - pour 2003, la valeur prévue (cible) et le résultat
    - pour 2004, 2005 et l'année cible (à 1, 2, 3, 4 ou 5 ans) : les cibles de résultat attendues

- des **précisions méthodologiques**, à la suite du tableau de données, comportant :

- la source des données (ministère/service ou organisme extérieur producteur des données)
- les cas échéant, des explications méthodologiques, lorsqu'elles éclairent la compréhension de l'indicateur et permettent d'apprécier sa fiabilité

### C. Volumétrie

1. Afin d'assurer la lisibilité du document indicatif, et par la suite, des projets annuels de performance, il importe de respecter strictement :

- la charte graphique (mise en page, taille des polices, ...) de la maquette qui vous est fournie ; chaque chef de projet LOLF recevra la maquette sous format électronique. La mise en page définitive sera assurée par la direction de la réforme budgétaire.
- la volumétrie définie dans le tableau ci-dessous

	<b>Nombre maximum de pages ou de lignes</b>
Présentation du programme	1 page (4500 caractères)
Présentation de chaque action	1 page
Introduction globale des objectifs	15 lignes (1350 caractères)
Commentaire de chaque objectif	5 lignes (450 caractères)
Précisions méthodologiques relatives à chaque indicateur	5 lignes (450 caractères)

**ANNEXE 1**

**Maquette de présentation du document de présentation des crédits du PLF 2005**

**selon les principes de la loi organique relative aux lois de finances,**

**(article 66-I de la loi organique relative aux lois de finances)**

*Les fichiers vierges sous format électronique  
sont transmis parallèlement aux chefs de projet LOLF des ministères*

**Document de présentation des crédits  
du PFI 2003**  
selon les principes  
de la loi organique relative aux lois de finances  
(article 66-I)

**Faisabilité en cours d'expertise technique**



003760379

**Mission**  
**« ABCD »**

Programmes	Ministère	LFI 2004	PLF 2005
aaa	xxx	111 222 333	111 333 555
bbb	xxx	222 333 444	222 222 222
ccc	xxx	333 444 555	333 555 777
ddd	yyy	555 666 777	555 555 555
<b>TOTAL</b>		<b>1 222 667 109</b>	<b>1 222 667 109</b>

**Avertissement** : Tous les crédits et toutes les dépenses présentés dans ce document sont des crédits de paiement (DO + CP).

# Programme « aaa »

## PLF 2005

Titres	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention	Total Actions / Sous actions
Actions / Sous actions					
<b>Action n°1</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<i>Sous action n°1.1</i>	0	0	0	0	0
<i>Sous action n°1.2</i>	0	0	0	0	0
<i>Sous action n°1.3</i>	0	0	0	0	0
<b>Action n°2</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<b>Action n°3</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<b>Action n°4</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<i>Sous action n°2.1</i>	0	0	0	0	0
<i>Sous action n°2.2</i>	0	0	0	0	0
<b>Action n°5</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	0	00 000 000
<b>Total</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000

## LFI 2004

Titres	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention	Total Actions / Sous actions
Actions / Sous actions					
<b>Action n°1</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<i>Sous action n°1.1</i>	0	0	0	0	0
<i>Sous action n°1.2</i>	0	0	0	0	0
<i>Sous action n°1.3</i>	0	0	0	0	0
<b>Action n°2</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<b>Action n°3</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<b>Action n°4</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000
<i>Sous action n°2.1</i>	0	0	0	0	0
<i>Sous action n°2.2</i>	0	0	0	0	0
<b>Action n°5</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	0	00 000 000
<b>Total</b>	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000	00 000 000

**Présentation des crédits du programme  
par titres et catégories**

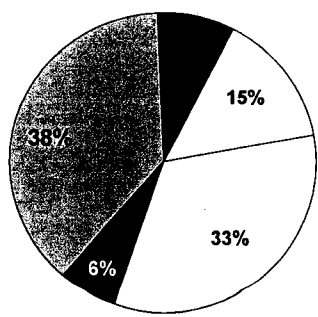
	2004	2005
	LFI	PLF
<b>Crédits de paiement</b>		
<b>Dépenses de personnel</b>	0	0
Rémunérations d'activité	0	0
Cotisations et contributions sociales	0	0
Prestations sociales et allocations diverses.	0	0
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	0
Subventions pour charges de service public.	0	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat.	0	0
<b>Dépenses d'intervention</b>	0	0
Transferts aux ménages	0	0
Transferts aux entreprises	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	0	0
Transferts aux autres collectivités	0	0
<b>Total</b>	0	0

# VARIANTE 1 (À L'APPRÉCIATION DES MINISTÈRES)

## Présentation du programme et des actions Objectifs et indicateurs

### Programme et actions

Programme	PLF 200n
Action n°1	162 150 784
Action n°2	34 456 689
Action n°3	61 635 310
Action n°4	138 021 754
Action n°5	26 187 590
<b>Total</b>	<b>422 452 128</b>



A pie chart illustrating the distribution of the total budget of 422,452,128 across five actions. The largest share is 38% for Action n°1, followed by Action n°4 at 33%, Action n°2 at 15%, and Action n°3 at 6%. There is also a 6% share for Action n°5.

Action	Percentage
Action n°1	38%
Action n°2	15%
Action n°3	6%
Action n°4	33%
Action n°5	6%

# Le programme

## **Présentation du programme ad libitum intégrant si nécessaire :**

- **Une présentation des finalités générales du programme ;**
- **Une présentation de l'environnement dans lequel s'inscrit le programme (partenaires / co-financeurs) avec éventuellement un tableau indicatif des cofinancements en cartouche dans le texte ;**
- **Une présentation des acteurs et du pilotage du programme (responsable) : un paragraphe maximum ;**
- **Une présentation des modalités de gestion du programme (BOP, organisation territoriale...) : un paragraphe maximum ;**
- **Une mention des opérateurs participant à la mise en œuvre globale du programme ou de plusieurs actions ;**
- **Un rappel des documents de politique transversale (DPT) auxquels participe le programme ;**
- **Une mention de la politique réglementaire et fiscale (notamment les dépenses fiscales) liée au programme si cette est plus pertinente au niveau du programme que ventilée par action ;**
- **Une présentation de la structuration en actions.**

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis,

omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.

## Objectifs et indicateurs de résultats du programme

**Introduction - Présentation stratégique** : Exposé littéraire sur la stratégie qui a présidé au choix des objectifs de performance retenus et présentation des principaux leviers d'action et de façon facultative (le cas échéant) :

- des objectifs généraux illustrés d'indicateurs d'impact lointain,
- des indicateurs de contexte.

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

**Objectif n°X (du point de vue du citoyen / de l'utilisateur / du contribuable)** : Énoncé de l'objectif.  
(Précision éventuelle : objectif concourant à la politique transversale « ppppp »)

**Commentaires sur :**

- le choix de l'objectif,
- le choix des indicateurs,
- l'explication des résultats passés, les difficultés rencontrées (RAP), la trajectoire attendue
- le choix des valeurs cibles (cibles lointaines et cibles intermédiaires),

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

**Indicateur n°** : Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur :

- sources des données,
- explications sur la construction de l'indicateur (façon de l'obtenir, modalité de construction, fréquence d'obtention du résultat, façon de le lire...)

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**Indicateur n°** :

*Énoncé de l'indicateur*

*Champ (sous-indicateur A)*

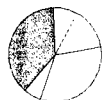
*Champ (sous-indicateur B)*

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						
%						

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur :

- sources des données,
- explications sur la construction de l'indicateur (façon de l'obtenir, modalité de construction, fréquence d'obtention du résultat, façon de le lire...)

# Les actions



## 1. Action n°

**Présentation de l'action ad libitum intégrant si nécessaire :**

- **Les finalités propres de l'action**, son organisation et les éléments caractéristiques des activités et des moyens mobilisés ;
- **Si cela n'a pas déjà été fait pour le programme** : une présentation éventuelle des partenaires (et des co-financeurs) avec éventuellement un tableau indicatif des cofinancements en cartouche dans le texte ;
- **Une mention des opérateurs** participant à la mise en œuvre de l'action ;
- **Si c'est plus pertinent qu'au niveau du programme** : une mention de la politique réglementaire et fiscale (notamment les dépenses fiscales) affectant la mise en œuvre de l'action ;
- **Une présentation des sous-actions** si cela est nécessaire (programme important et actions correspondant à des « sous-programmes »).

### 1.1. Sous action n°

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

### 1.2. Sous action n°

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

## Objectifs et indicateurs de résultats de l'action (éventuellement)

**Objectif n°X (du point de vue citoyen / usager / contribuable) :** Énoncé de l'objectif.  
(Précision éventuelle : objectif concourant à la politique transversale « pppp »)

**Commentaires sur :**

- le choix de l'objectif,
- le choix des indicateurs,
- le choix des valeurs cibles (cibles lointaines et cibles intermédiaires),
- l'explication des résultats passés, les difficultés rencontrées (RAP), la trajectoire attendue

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						



## 2. Action n°

Présentation de l'action ad libitum intégrant si nécessaire :

- **Les finalités propres de l'action**, son organisation et les éléments caractéristiques des activités et des moyens mobilisés ;
- **Si cela n'a pas déjà été fait pour le programme** : une présentation éventuelle des partenaires (et des co-financeurs) avec éventuellement un tableau indicatif des cofinancements en cartouche dans le texte ;
- **Une mention des opérateurs** participant à la mise en œuvre de l'action ;
- **Si c'est plus pertinent qu'au niveau du programme** : une mention de la politique réglementaire et fiscale (notamment les dépenses fiscales) affectant la mise en œuvre de l'action ;
- **Une présentation des sous-actions** si cela est nécessaire (programme important et actions correspondant à des « sous-programmes »).

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

### Objectifs et indicateurs de résultats de l'action (éventuellement)

**Objectif n°X (du point de vue citoyen / usager / contribuable) :** Énoncé de l'objectif.  
(Précision éventuelle : objectif concourant à la politique transversale « pppp »)

**Commentaires sur :**

- le choix de l'objectif,
- le choix des indicateurs,
- le choix des valeurs cibles (cibles lointaines et cibles intermédiaires),
- l'explication des résultats passés, les difficultés rencontrées (RAP), la trajectoire attendue

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

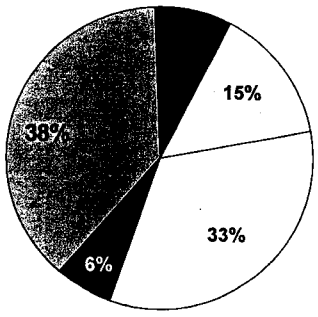


## VARIANTE 2 (À L'APPRÉCIATION DES MINISTÈRES)

### Présentation du programme et des actions Objectifs et indicateurs

#### Programme et actions

Programme	PLF 200n
Action n°1	162 150 784
Action n°2	34 456 689
Action n°3	61 635 310
Action n°4	138 021 754
Action n°5	26 187 590
<b>Total</b>	<b>422 452 128</b>



A pie chart illustrating the distribution of the PLF 200n budget across five actions. The largest share is 38% for Action n°1, followed by Action n°4 at 33%, Action n°3 at 15%, and Action n°5 at 6%. There is also a 6% share for Action n°2.

Action	Percentage
Action n°1	38%
Action n°2	6%
Action n°3	15%
Action n°4	33%
Action n°5	6%

# Le programme

## **Présentation du programme ad libitum intégrant si nécessaire :**

- **Une présentation des finalités générales du programme ;**
- **Une mention / présentation de l'action législative et réglementaire liée au programme (même sans traduction budgétaire directe)**
- **Une présentation de l'environnement dans lequel s'inscrit le programme (partenaires / co-financeurs) avec éventuellement un tableau indicatif des cofinancements en cartouche dans le texte ;**
- **Une présentation des acteurs et du pilotage du programme (responsable) : un paragraphe maximum ;**
- **Une présentation des modalités de gestion du programme (BOP, organisation territoriale...) : un paragraphe maximum ;**
- **Une mention des opérateurs participant à la mise en œuvre globale du programme ou de plusieurs actions ;**
- **Un rappel des documents de politique transversale (DPT) auxquels participe le programme ;**
- **Une mention de la politique fiscale si c'est justifié dans la mise en œuvre du programme ;**
- **Une présentation de la structuration en actions.**

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

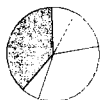
*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

# Les actions



## 1. Action n°

Présentation de l'action ad libitum intégrant si nécessaire :

- **Les finalités propres de l'action**, son organisation et les éléments caractéristiques des activités et des moyens mobilisés ;
- **Si cela n'a pas déjà été fait pour le programme** : une présentation éventuelle des partenaires (et des co-financeurs) avec éventuellement un tableau indicatif des cofinancements en cartouche dans le texte ;
- **Une mention des opérateurs** participant à la mise en œuvre de l'action ;
- **Si c'est plus pertinent qu'au niveau du programme** : une mention de la politique réglementaire et fiscale (notamment les dépenses fiscales) affectant la mise en œuvre de l'action ;
- **Une présentation des sous-actions** si cela est nécessaire (programme important et actions correspondant à des « sous-programmes »).

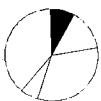
### 1.1. Sous action n°

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

### 1.2. Sous action n°

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*



## 2. Action n°

Présentation de l'action ad libitum intégrant si nécessaire :

- **Les finalités propres de l'action**, son organisation et les éléments caractéristiques des activités et des moyens mobilisés ;
- **Si cela n'a pas déjà été fait pour le programme** : une présentation éventuelle des partenaires (et des co-financeurs) avec éventuellement un tableau indicatif des cofinancements en cartouche dans le texte ;
- **Une mention des opérateurs** participant à la mise en œuvre de l'action ;

- **Si c'est plus pertinent qu'au niveau du programme** : une mention de la politique réglementaire et fiscale (notamment les dépenses fiscales) affectant la mise en œuvre de l'action ;
- **Une présentation des sous-actions** si cela est nécessaire (programme important et actions correspondant à des « sous-programmes »).

# Objectifs et indicateurs de résultats

**Introduction - Présentation stratégique :** Exposé littéraire sur la stratégie qui a présidé au choix des objectifs de performance retenus et présentation des principaux leviers d'action et de façon facultative (le cas échéant) :

- des objectifs généraux illustrés d'indicateurs d'impact lointain,
- des indicateurs de contexte.

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

**Objectif n°X (du point de vue citoyen / usager / contribuable) :** Énoncé de l'objectif.  
(Précision éventuelle : objectif concourant à la politique transversale « ppppp »)

**Commentaires sur :**

- le choix de l'objectif,
- le choix des indicateurs,
- l'explication des résultats passés, les difficultés rencontrées (RAP), la trajectoire attendue
- le choix des valeurs cibles (cibles lointaines et cibles intermédiaires),

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur :

- sources des données,
- explications sur la construction de l'indicateur (façon de l'obtenir, modalité de construction, fréquence d'obtention du résultat, façon de le lire...)

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur :

- sources des données,
- explications sur la construction de l'indicateur (façon de l'obtenir, modalité de construction, fréquence d'obtention du résultat, façon de le lire...)

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**Objectif n°X (du point de vue citoyen / usager / contribuable) :** Énoncé de l'objectif.  
**(Précision éventuelle :** objectif concourant à la politique transversale « ppppp »)

**Commentaires sur :**

- le choix de l'objectif,
- le choix des indicateurs,
- le choix des valeurs cibles (cibles lointaines et cibles intermédiaires),
- l'explication des résultats passés, les difficultés rencontrées (RAP), la trajectoire attendue

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur :

- sources des données,
- explications sur la construction de l'indicateur (façon de l'obtenir, modalité de construction, fréquence d'obtention du résultat, façon de le lire...)

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**Objectif n°X (du point de vue citoyen / usager / contribuable) :** Énoncé de l'objectif.  
**(Précision éventuelle :** objectif concourant à la politique transversale « ppppp »)

**Commentaires sur :**

- le choix de l'objectif,
- le choix des indicateurs,
- le choix des valeurs cibles (cibles lointaines et cibles intermédiaires),
- l'explication des résultats passés, les difficultés rencontrées (RAP), la trajectoire attendue

*Quem mihi dabis, qui aliquod pretium tempori ponat, qui diem aestimet, qui intellegat se cotidie mori ? In hoc enim fallimur, quod mortem prospicimus : magna pars ejus jam praeteriit. Quicquid aetatis retro est, mors tenet. Fac ergo, mi Lucili, quod facere te scribis, omnes horas complectere. Sic fiet ut minus ex crastino pendeas, si hodierno manum injeceris. Dum differtur, vita transcurrit.*

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur :

- sources des données,
- explications sur la construction de l'indicateur (façon de l'obtenir, modalité de construction, fréquence d'obtention du résultat, façon de le lire...)

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**Indicateur n° :** Énoncé de l'indicateur

**Précisions méthodologiques** (le cas échéant) sur l'indicateur :

- sources des données,
- explications sur la construction de l'indicateur (façon de l'obtenir, modalité de construction, fréquence d'obtention du résultat, façon de le lire...)

	2002	2003		2004	2005	200n
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

**ANNEXE 2**

**Tableau récapitulatif des objectifs et des indicateurs**

## ANNEXE 2

### Tableau récapitulatif des objectifs et des indicateurs

Exemple de présentation synthétique des objectifs et indicateurs de performance d'un programme

		Objectifs			Indicateurs				
		Catégorie	Énoncé	Intitulé	Unité de mesure	Résultats		Cibles	
Programme	Action					Année	Valeur	Année	Valeur
Programme <i>(intitulé)</i>		efficacité socio-économique							
		efficacité de gestion							
Action <i>(intitulé)</i>		efficacité socio-économique							
		efficacité de gestion							
		qualité de service							
Action <i>(intitulé)</i>		efficacité de gestion							
		qualité de service							
Action <i>(intitulé)</i>		efficacité de gestion							
		efficacité de gestion							

dernière année disponible (pour les indicateurs à construire : date de livraison)      ←  
 année fixée comme horizon de la cible      ←

indiquer l'axe de performance : efficacité socio-économique, qualité de service, efficacité de gestion

**ANNEXE 3**

**Fiche de description détaillée des indicateurs**

## FICHE DE DOCUMENTATION D'UN INDICATEUR

Indicateur	<i>Intitulé de l'indicateur</i>
Programme	<i>Nom du programme auquel il se rattache</i>
Action	<i>Nom de l'action à laquelle il se rattache (le cas échéant)</i>
Objectif/axe de performance	<i>Intitulé de l'objectif auquel il se rattache et axe de performance de cet objectif (efficacité socio-économique/qualité de service/efficacité de gestion)</i>
Service responsable	<i>Nom du service utilisateur de l'indicateur pour le pilotage de l'action publique</i>

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	<i>%, jours, ...</i>	
Périodicité de la mesure	<i>Fréquence de calcul et de parution de l'indicateur</i>	
Dernier résultat connu	Année :	Valeur :
Cible fixée	Année :	Valeur :

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de bases	<i>Distinguer le numérateur et le dénominateur en cas de ratio ; préciser le champ couvert : notamment, lorsque c'est opportun, les conventions de rattachement des données à l'exercice analysé</i>
Mode de collecte des données de base	<i>Mode d'obtention des données de base servant au calcul : Système automatisé de gestion et d'information (préciser lequel et les modalités de saisie) Comptages manuels (préciser les modalités ) Enquêtes (préciser les modalités)</i>
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	<i>Préciser le(s) service(s) ou le(s) bureau(x) responsables de la production de la donnée ; le cas échéant, préciser le nom ou le type d'organisme extérieur produisant les données, les modalités de choix de l'organisme, le service responsable du choix et du contrôle du travail réalisé par l'organisme</i>
Service responsable de la synthèse des données	<i>Nom du service responsable de la centralisation des données collectées et de la production de l'indicateur national</i>
Validation de l'indicateur	<i>Le cas échéant : mode ou instance de validation de l'indicateur ; périodicité</i>
Mode de calcul	<i>Façon dont est calculé l'indicateur à partir des données de base (ex : formule paramétrique), en distinguant dans le cas d'un ratio, le numérateur et le dénominateur Si besoin : exemple de calcul</i>

### Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	<i>Préciser les limites et biais connus de l'indicateur et justifier le choix de l'indicateur malgré ses limites</i>
Modalités d'interprétation	<i>Si nécessaire, préciser la signification, les modalités de lecture et de compréhension de l'indicateur</i>

### Plan de construction ou d'amélioration de l'indicateur

Date de livraison de l'indicateur	<i>Donnée déjà disponible depuis (année) Ou : année de livraison prévue</i>
Plan d'amélioration ou de construction de l'indicateur	<i>Décrire les travaux prévus et leurs échéances en vue de construire ou d'améliorer le dispositif de collecte de l'indicateur</i>

### Commentaire

**ANNEXE 4**

**Éléments du document de politique transversale dont le programme est chef de file**

**ANNEXE 4**

**Eléments du document de politique transversale dont le programme est chef de file**

**Présentation synthétique des objectifs et indicateurs de performance d'un document de politique transversale**

[Intitulé de la politique transversale]										
Responsable-chef de file de la politique transversale [fonction du responsable]										
Objectif	Catégorie	Action de rattachement	Indicateur	Unité de mesure	Résultats		Cibles			
					Année	Valeur	Année	Valeur	Valeur	
Programme du chef de file du DP [Intitulé du programme chef de file]										
[Intitulé de l'objectif]	efficacité socio-économique									
[Intitulé de l'objectif]	efficacité de gestion									
[Intitulé du programme partenaire 1]										
[Intitulé de l'objectif]	efficacité socio-économique									
[Intitulé de l'objectif]	Qualité de service									
[Intitulé du programme partenaire 2]										
[Intitulé de l'objectif]	efficacité socio-économique									

Indiquer l'axe de performance : efficacité socio-économique, qualité de service, efficacité de gestion  
 dernière année disponible (pour les indicateurs à construire : date de livraison) →  
 année fixée comme horizon de la cible ←